

# **DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS LBPAM OBLI TRANSITION MARS 2032 PARTI**

#### **OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits

#### **PRODUIT**

LBPAM OBLITRANSITION MARS 2032, Part I

Code ISIN: FR00140113L9

Initiateur : LBP AM (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »)

Site internet: www.lbpam.com - Appeler le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus

amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de LBP AM en ce qui concerne ce document d'informations clés

LBP AM, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GPet règlementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 16/10/2025

#### **EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?**

Type: Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Classification: Obligations et autres titres de créances internationaux.

Durée : La durée de vie du produit est de 6 ans. La date d'échéance du produit est le 31/03/2032. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum

Objectifs : :L'objectif de gestion du FCP est double : - chercher à offrir aux porteurs ayant souscrit entre la date de création et le 19 décembre 2025 (la « Période de Commercialisation ») et ayant conservé leurs parts jusqu'à l'échéance, soit le 31 mars 2032 (la « Date d'Échéance ») un taux de rendement (annuel net) de 3,50%, sans garantie de capital ; et - mettre en œuvre une stratégie d'investissement responsable visant à promouvoir et soutenir la transition carbone de l'économie. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par LBP AM et ne constitue pas une promesse de rendement ou de performance de l'OPC. Il peut exister un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue. En cas de conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants), cela pourra venir diminuer la performance de l'OPC et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion de l'OPC tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture du change et des frais de gestion de la société de gestion. L'analyse réalisée par la Société de Gestion pour le déploiement de l'objectif d'investissement responsable est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. Par ailleurs, l'atteinte des objectifs des démarches et plans de transition annoncés par les entreprises est dépendante de la bonne application des mesures d'implémentations par les entreprises.

La gestion de l'OPC est active et discrétionnaire sans référence à un indice. Le choix des titres se fait en deux étapes : • Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse »). L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs composant les indices Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités), ICE BofA Global High Yield Index, Bloomberg Global Aggregate - Corporate, et FTSE Global Convertible Bond EUR Hedged, et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères ESG visant à contrôler les démarches de transition des émetteurs au regard des objectifs des Accord de Paris sur le climat, afin de déterminer après élimination de 20% des valeurs de l'univers d'analyse (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions et note TPS), la note TPS moyenne que le FCP devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée »). Cette analyse repose sur une méthode de notation propriétaire qui analyse la démarche transition des émetteurs (Transition Plan Score, « TPS »). En complément et de manière secondaire, LBP AM applique une démarche ESG généraliste, cette analyse fondée sur un outil multi-sources de notation extra financière développé en interne. Ces analyses sont décrites au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et dans l'annexe SFDR. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par LBP AM est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La liste d'exclusions sert de second filtre. En effet, LBP AM détermine les valeurs comprises dans une liste d'exclusion ESG, cette dernière est définie au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. LBP AM reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement, et de la qualité extra- financière des émetteurs. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir un portefeuille avec une note moyenne sur le score de transition TPS meilleure que la note moyenne de l'Univers d'Analyse après élimination de 20% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusion et note TPS), ainsi qu'une note moyenne ESG Great supérieure à la note moyenne de l'univers d'analyse. Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites) sont donc éligibles à l'OPC, à condition que la note moyenne extra-financière du l'OPC respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, LBP AM met en place la stratégie ESG du portefeuille. • Sélection des titres. La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille d'obligations émises par des entités privées ou publiques. Le portefeuille sera investi dans des titres dont le remboursement n'excède pas la Date d'Échéance. La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations, la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille. Les titres sont principalement sélectionnés au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché des obligations internationales, dans la limite de 10 % de l'actif du fonds et dans le respect des contraintes ESG définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG de l'OPC. À compter d'un an avant la Date d'Echéance, l'OPC aura une gestion prudente et connaîtra une variation importante de son profil de risque en raison du remboursement des obligations en portefeuille. L'OPC sera alors investi jusqu'à 100 % en OPC monétaires et pourra ne plus respecter les critères ESG définis ci-dessus. Afin de garantir un niveau minimum de qualité ESG, au moins 90% des investissements en OPC monétaires seront réalisés dans des OPC ayant reçu le label ISR. À la Date d'Échéance de l'OPC, il sera procédé à la fusion de l'OPC au sein d'un autre OPC. L'OPC peut investir dans tous types d'obligations (obligations à taux fixe ou variable, obligations indexées, convertibles), dont le remboursement n'excède pas la Date d'Échéance, d'émetteurs privés ou publics. Les titres d'Etats peuvent représenter 50% maximum de l'actif net de l'OPC. L'OPC pourra être exposé jusqu'à 100% aux titres de catégorie « Investment Grade » correspondants à une notation minimale BBB-/Baa3 (et jusqu'à 50% aux titres notés relevant de la catégorie High Yield (dits à « caractère spéculatif » ou à « haut rendement » ) avec une notation inférieure à BBB-/Baa3 et supérieure à CCC+/Caa1 (pour les notations en application de là méthode de Bâle décrite par le prospectus)). L'OPC peut également investir en titres non notés dans la limite de 50 % de l'actif net. Sont autorisés de manière accessoire : les titres émis par des émetteurs de pays émergents. Les titres libellés dans une devise autre que l'euro (limitativement USD, JPY, GBP, CHF) ne peuvent représenter plus de 50% de l'actif net. Le risque de change est couvert systématiquement. L'OPC peut également investir, dans la limite de 20 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, obligations convertibles, ...), sur taux, actions, indices et change et dans des obligations callable et obligations puttable et sur des Credit Linked Note (CLN) sur entité unique dans la limite de 110 % de l'actif net dont les sous-jacents sont sélectionnés selon les contraintes ISR de la Société de Gestion. La fourchette de sensibilité taux et crédit sera comprise entre 0 et 6 et sera décroissante dans le temps. L'OPC peut investir jusqu'à 100 % de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM et de Serisibilité dux et crédit ser a comprise entre 0 et 6 et sera decroissante dans le temps. L'OPC peut investir jusqu'à 30 % de son actif net en parts ou actions d'OPC with et en parts ou actions de FIA Français ou européens ou de fonds d'investissement étrangers respectant les critères de l'article R. 214-13 du code monétaire et financier. L'OPC investit exclusivement en OPC de classification « monétaires » et « monétaires court terme ». S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ESG peuvent exister entre celles retenues par LBP AM et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ESG compatible avec sa propre philosophie. Les instruments dérivés sur marchés réglementés et/ou de gré à gré peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies d'exposition et de couverture de l'OPC. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 210 % de l'actif net (levier net) et 300 % de l'actif net (levier brut). La limite d'engagement du FCP ne dépasse pas 100% de son actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou distribution

Faculté de rachat : Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative en J+1 (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque faible sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise

en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.lbpam.com, et gratuitement auprès de LBP AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

# QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque





L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 6 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de LBP AM à vous payer en soit

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'indicateur synthétique de risque du produit sont les suivants :

- · Risque de durabilité
- Risque de liquidité
- Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré
- · Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de LBP AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 11 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 6 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez aprè	es 1 an Si vous sortez après 6 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre t	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8416€	7971€	
	Rendement annuel moyen	-15,84%	-3,71%	
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8416€	9406€	
	Rendement annuel moyen	-15,84%	-1,01%	
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10270€	10711€	
	Rendement annuel moyen	2,70%	1,15%	
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 525 €	11 955 €	
	Rendement annuel moyen	15,25%	3,02%	

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre : - 18/10/2022 et 18/06/2025 pour le scénario défavorable

- 18/06/2019 et 18/06/2025 pour le scénario intermédiaire
- 17/09/2015 et 17/09/2021 pour le scénario favorable

### QUE SE PASSE-T-IL SI LBP AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

# **QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT?**

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

# Nous avons supposé

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans
Coûts totaux (en €)	198 €	473 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,98%	0,74% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,9% avant déduction des coûts et de 1,2% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 1,5% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à 150 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0€
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,48% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	48 €
Coûts de transaction	Nous ne facturons pas de coûts de transaction sur ce produit. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0€

# COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 6 ans.

L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

La Société de Gestion de l'OPC peut décider, dans les conditions décrites dans le prospectus de l'OPC, de déclencher un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates »).

#### **COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?**

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :

- Si vous êtes investisseur personne physique :
   par courrier : LBP AM DDMP, 36, QUAI HENRI IV 75004 PARIS, France ;
   ou par email : demandeclientsparticuliers@lbpam.com.

Si vous êtes investisseur personne morale :

- par courrier : LBP AM Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV 75004 PARIS, France ; ou par email : demandeclientsinstitutionnels@lbpam.com.

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse https://www.lbpam.com/publications.

### **AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées qui seront présentées à partir de la première année civile complète, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LBP AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : https://www.lbpam.com/fr/products/fr00140113l9.